



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Modalités d'admission aux concours des IEP

Question écrite n° 36816

Texte de la question

M. Julien Ravier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le maintien du concours d'entrée aux instituts d'études politiques. En effet, l'annulation du concours en 2020, remplacée par une admission sur dossier, a démontré une baisse considérable du taux de réussite des étudiants de bac +1 et bac +2 en classe préparatoire. Cela a entraîné une forte crainte de la part des actuels préparatoires, toujours incertains que leurs efforts soient récompensés lors d'un concours. Il s'agit ici d'égalité des chances, la classe préparatoire, notamment publique, permettant à tous d'atteindre le niveau de l'admission. Il souhaite connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Ravier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36816

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 mars 2021](#), page 1804

Question retirée le : 14 septembre 2021 (Retrait à l'initiative de l'auteur)